

8 juillet 2022

(22-5286)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR L'ÉQUATEUR À L'IMPORTATION DE  
RAISINS ET D'OIGNONS (PCS N° 498)**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU

La communication ci-après, reçue le 8 juillet 2022, est distribuée à la demande de la délégation du Pérou.

1. Le Pérou présente aux Membres de l'OMC sa préoccupation commerciale concernant les mesures restrictives appliquées par l'Équateur en ce qui concerne la réouverture de l'accès aux raisins et aux oignons originaires du Pérou.
2. S'agissant des oignons, une réunion technique bilatérale a eu lieu le 19 avril 2022 entre le Service agrosanitaire national – SENASA et l'Agence de réglementation et de contrôle phyto et zoosanitaire – AGROCALIDAD, dans laquelle ladite autorité s'est engagée à rétablir l'accès aux oignons en juillet 2022. Par conséquent, le Pérou attend que l'Équateur mette en œuvre l'engagement en question.
3. Pour ce qui est des raisins, l'Équateur exige toujours que les raisins péruviens soient exportés en recourant au transport réfrigéré, faisant valoir entre autres que la réfrigération des fruits et légumes est le meilleur système pour conserver la fraîcheur et augmenter la vie utile commerciale de ces aliments. AGROCALIDAD se fonde sur l'étude intitulée "Aspectos técnicos para un adecuado transporte de uva de mesa en contenedores" relative aux transports de raisins depuis la production des fruits jusqu'à leur arrivée sur les marchés de destination hors du pays, dans le cadre desquels le produit doit être maintenu dans des conditions de réfrigération pendant une longue durée, jusqu'à son arrivée à sa destination finale (les États-Unis, l'Union européenne, entre autres).
4. Il convient de souligner qu'AGROCALIDAD n'exige pas que l'entrée et la sortie des raisins d'autres pays soient soumises aux conditions relatives à la qualité des fruits et au transport frigorifique.
5. Le Pérou déplore que, bien qu'il se soit conformé à toutes les exigences sanitaires formulées par l'Équateur, les restrictions limitant l'accès des raisins péruviens au marché équatorien restent en vigueur sans justification technique et en violation des articles 2:2 et 5:1 de l'Accord SPS.<sup>1</sup>
6. Considérant que les mesures appliquées par l'Équateur sont discriminatoires et contraires aux dispositions des articles 2, 3, 5, 7, 8, de l'Annexe B et de l'Annexe C de l'Accord SPS, nous demandons à l'Équateur:
  - a. de s'abstenir de proposer des mesures contraires aux dispositions de l'Accord SPS et aux principes fondamentaux de l'OMC;
  - b. de s'abstenir d'ignorer les accords techniques élaborés antérieurement;
  - c. d'accorder l'accès aux importations de raisins et d'oignons péruviens.

---

<sup>1</sup> Communications envoyées à AGROCALIDAD pour le maintien des restrictions applicables aux oignons:  
- CARTA-0047-2022-MIDAGRI-SENASA-DIAIA;  
- CARTA-0046-2022-MIDAGRI-SENASA-DIAIA.